

L'hydroélectricité du Québec et les grandes régions productrices

Marie-Claude Prémont^a, Marc-Urbain Proulx^b

RÉSUMÉ. La grande production hydroélectrique du Québec fait la fierté de la population et de ses élites. Très largement produite loin des territoires métropolitains de Montréal et de Québec, l'hydroélectricité des régions du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean laisse-t-elle, sur ces territoires, un bénéfice à la hauteur de sa contribution importante à la richesse du Québec? En d'autres termes, la répartition de la rente hydroélectrique, ou sa dissipation, bénéficie-t-elle aux grandes régions productrices, qui comprennent une large part de la ruralité du Québec? Les auteurs estiment que l'histoire du dernier siècle, et particulièrement des dernières décennies, démontre que les retombées locales se sont réduites comme une peau de chagrin.

ABSTRACT. *Québec's enormous hydroelectric production is a source of pride for the population and its elites. Does the hydroelectricity generated in Northern Québec, the North Shore and the Saguenay–Lac-Saint-Jean regions, produced far from the Montreal and Québec City metropolitan areas, benefit those outlying regions to the same extent that their significant hydroelectric production contributes to the overall wealth of Québec? In other words, does the distribution of the hydroelectric income, or its dissipation, benefit the very regions where it is produced, which include a large part of rural Québec? The authors believe that the history of the last century and, in particular, the last several decades shows that the local economic benefits from hydroelectric production has been reduced to a trickle.*

Introduction

Si l'agriculture a permis une certaine densification rurale que les villages et les petites villes accentuent, la ruralité québécoise, inévitablement extérieure aux territoires densément peuplés, est aussi associée à de grandes zones sauvages. En s'étendant sur de vastes espaces aux composantes diversifiées sous l'angle des ressources naturelles (forêts, mines, etc.), la ruralité du Québec s'avère plurielle et multifonctionnelle. En contexte contemporain, elle recèle des enjeux multiples, dont plusieurs des facettes névralgiques sont traitées dans ce numéro.

Ce texte aborde une ressource naturelle du Québec qui fait particulièrement la fierté de sa population et de ses élites, soit l'hydroélectricité. La puissance hydroélectrique du Québec s'appuie, dans une très large mesure, sur sa géographie et sur sa topographie, qui lui permettent de créer d'immenses réservoirs d'eau pour emmagasiner une puissance en attente d'une transformation en électricité, facilement ajustable à la

demande. Ces réservoirs issus de l'ennoïement de grandes superficies, tout comme les centrales qui en turbinent les eaux, sont surtout situés loin des régions métropolitaines, soit en région rurale périphérique¹. L'étude de l'impact de l'exploitation de l'hydroélectricité du Québec concerne donc en tout premier lieu la ruralité québécoise contemporaine, soit celle qui accueille sur son territoire les réservoirs et les installations de production d'électricité.

Avec 25 % de la production hydroélectrique de l'Amérique du Nord, le Québec est un champion de cette énergie renouvelable, autant à l'échelle canadienne que mondiale. Dès les premières décennies du XX^e siècle, la consommation d'électricité du Canada, largement en raison du Québec – qui a dépassé l'Ontario après la Première Guerre mondiale –, était la plus élevée au monde (Patton, 1927a, 1927b). Le Québec atteint aujourd'hui le triple de la production de la Colombie-Britannique, qui le seconde comme plus important producteur du Canada. À l'échelle internationale, le Québec est souvent comparé à la

^a Professeure titulaire, ENAP

^b Directeur scientifique du CRDT, professeur, Université du Québec à Chicoutimi

Norvège, dont l'électricité est aussi produite par les forces hydrauliques dans une proportion qui dépasse 95 %.

Bref, le rôle stratégique de la production hydroélectrique dans l'économie du Québec ne fait aucun doute, de même que la localisation des espaces et des équipements nécessaires en région rurale, plutôt périphérique. Ce qui est moins certain – et qui fait l'objet de ce texte – concerne le bénéfice qu'en tirent réellement les grandes régions productrices du Québec.

La capacité de production hydroélectrique du Québec relève aujourd'hui à 89 % de la société d'État Hydro-Québec et à 11 % de producteurs privés. De la capacité de production privée, la plus grande partie est occupée par deux multinationales, qui produisent de l'hydroélectricité pour faire tourner leurs propres usines énergivores du Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ).

La production d'hydroélectricité est très inégalement répartie à travers le Québec puisqu'elle est tributaire de la topographie et des grands bassins versants qui marquent le territoire. Les trois premières régions productrices comptent plus de 83 % de la capacité de production de toute l'hydroélectricité de la province. Il s'agit, dans l'ordre décroissant : du Nord-du-Québec (45 %; Complexe La Grande), de la Côte-Nord (28 %; Bersimis-1 et Bersimis-2, Complexe Manic-Outardes et Complexe La Romaine) et, enfin, du SLSJ (10 %). Pour cette dernière région, outre la centrale Péribonka-4 d'Hydro-Québec, 90 % de cette capacité est occupée par les centrales de Rio Tinto – anciennement Alcan –, mais aussi par les centrales de Produits forestiers Résolu – anciennement *Price Brothers*).

Il ne fait pas de doute que la seconde phase de la nationalisation de l'électricité, au début des années 1960, a marqué une étape charnière dans le développement économique, social et même politique du Québec (Savard, 2013; Desbiens, 2014). Cette appropriation publique à l'échelle nationale s'est toutefois traduite, à l'échelle territoriale (locale et régionale), par une certaine forme de désappropriation des populations directement touchées par les installations de production (Prémont, 2014).

La question devient : Les régions productrices ont-elles été sacrifiées au nom d'un intérêt général du Québec? Nous soutenons que les régions productrices ont effectivement été *mises en ressources*, au sens

de Fressoz et ses collègues (2014). En d'autres termes, la rente hydroélectrique, correspondant à la différence entre les coûts de revient et le prix obtenu par la vente, s'avère largement drainée vers l'extérieur des lieux de production de cette énergie renouvelable.

Comme les urbains, les ruraux réclament aussi leur droit à la modernité et aux avancements que procurent l'exploitation des ressources localisées sur leur territoire et l'industrialisation qu'elles pourraient entraîner. Ce texte aborde la question du bénéfice tiré par la ruralité de la richesse hydroélectrique du Québec.

1. Mise en ressources des régions

Quatre indices nous permettent d'avancer que la nationalisation de l'hydroélectricité en dehors de la grande région métropolitaine de Montréal – qui avait bénéficié de la première étape de la nationalisation, dès 1944 – et le développement des grands projets par Hydro-Québec ont été l'occasion de mettre les régions ressources au service du Québec et de ses régions métropolitaines. Ces indices sont : 1) l'histoire extractive du Québec, 2) les formes d'occupation du territoire, 3) le développement économique par la consommation industrielle locale de l'électricité et par les emplois générés et 4) la fiscalité locale. Nous allons les reprendre un à un, avant de nous attarder au cas particulier du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

1.1 L'histoire extractive du Québec

Depuis la conquête de la vaste Nouvelle-France d'Amérique, les régions explorées, revendiquées et exploitées jusqu'aux montagnes Rocheuses, au golfe du Mexique et à l'océan Arctique ont toujours servi à générer, à divers degrés, une rente sur les ressources puisées par des entreprises. Cette rente correspond en général à la différence entre le prix de vente final et les coûts reliés à l'extraction, au transport et aux redevances versées aux gouvernements. Cette rente générée par l'extraction des ressources naturelles fut largement drainée par les sièges sociaux des entreprises extractives localisées à Paris, à Londres, à Montréal, à New York et à Toronto. L'analyse historique de cette exploitation des ressources naturelles des régions permet d'identifier de grands cycles et contre-cycles économiques (Proulx, 2007, 2014, 2019) et la dépossession qui en résulte (Tremblay-Pepin, 2015).

Le premier cycle long de l'exploitation des fourrures demandées par les marchés européens laissa très peu

de richesse sur les lieux d'extraction, un peu plus sur les lieux d'échange (postes de traite) et davantage sur les lieux de transbordement de cette marchandise, par exemple Québec. Des compagnies furent créées à cet effet. Leur siège social était localisé en métropole, où résidaient les actionnaires des entreprises, soit les rentiers. Ce sont des entreprises du même type qui ont exploité la forêt en région à partir du début du XIX^e siècle ou les minerais extraits à partir du début du siècle suivant.

Le modèle est bien connu (Watkins, 1977). Une immobilisation initiale autour d'un bassin ou gisement de ressources impulse l'économie locale d'un établissement humain qui, souvent, explose rapidement (*boom town*). Or, la majorité de la rente générée par la richesse créée sur les lieux d'exploitation chemine vers un grand marché central, où est établi le siège social planificateur de l'exploitation des ressources et de leur transformation. En chemin, se trouvent généralement un lieu de transbordement et de fourniture de certains biens et services ainsi qu'un gouvernement, avec sa fiscalité compensatoire des conditions consenties à la profitabilité de l'entreprise.

Nous avons démontré que, dans l'histoire récente du Québec (Proulx, 2014), la technologie de plus en plus utilisée intensément pour l'extraction des ressources régionales occasionnait la soustraction des retombées économiques locales, souvent minimisées par l'établissement d'un camp de travail, plutôt que d'un établissement humain fixe. Aujourd'hui, la logique extractiviste reprend de la vigueur (Abraham et Murray, 2015), pendant que la délocalisation de l'industrie manufacturière accélère le retour du Québec et du Canada à sa place historique comme fournisseur mondial de matières premières (Mousseau, 2012).

L'extraction de la ressource hydroélectrique du Québec n'échappe pas totalement à ce modèle général, même si la ressource est renouvelable et qu'elle est largement extraite par une société d'État, ce qui permet d'en mitiger les effets néfastes. La séquence de la nationalisation faite en deux étapes au Québec est une démonstration frappante d'une répartition interrégionale déficiente de la rente hydroélectrique. En effet, en dépit des tarifs élevés de l'électricité présents partout à travers le Québec, des lacunes importantes en matière de services qui grevaient plusieurs régions et de la demande pressante pour la nationalisation exprimée avec force par le Dr Hamel de Québec dès les années 1930, la première phase de

la nationalisation ne touchera finalement que la grande région de Montréal.

Les premiers bénéficiaires de la nationalisation se sont d'abord effectivement limités à la grande région de Montréal, par l'adoption en 1944 de la *Loi établissant la Commission hydroélectrique de Québec* (Québec, 1944), menant trois ans plus tard au rachat formel de la *Montreal Light Heat and Power* (et d'autres entreprises d'électricité plus petites) de la région métropolitaine. Les bienfaits de cette première nationalisation ont été assignés aux seuls abonnés de la région montréalaise, qui ont alors pu rapidement bénéficier de meilleurs tarifs et d'un service amélioré, soit bien avant les autres régions du Québec. Ces dernières devront attendre plus de 15 ans avant de profiter des avantages découlant de la création d'Hydro-Québec et d'avoir accès à un meilleur service à meilleur prix.

1.2 Les modes d'occupation du territoire

Avant l'arrivée d'Hydro-Québec comme acteur central de la production d'électricité en périphérie, le développement de l'hydroélectricité par les entreprises privées a eu un important effet d'entraînement pour l'occupation du territoire par la création de nouvelles localités ou par la croissance rapide des lieux déjà établis au cœur de la ruralité.

La ville de Shawinigan est un exemple frappant où le développement hâtif du potentiel hydroélectrique a vite fait de transformer une paroisse rurale en grande capitale industrielle (Prémont, 2019). En effet, plusieurs villes industrielles ont ainsi essaimé la périphérie rurale québécoise au cours de la première partie du XX^e siècle, sous l'impulsion de la grande production d'électricité devenue disponible à l'industrie énergivore, que ce soit l'industrie chimique, l'industrie papetière ou la production d'aluminium (Shawinigan, Grand-Mère, La Tuque, Alma, Arvida, Baie-Comeau, etc.) (Dales, 1957).

Les entreprises énergivores attirées sur le territoire par l'abondance à bon prix de l'électricité étaient le plus souvent elles-mêmes propriétaires des centrales de production ou avaient conclu des ententes d'affaires avec un grand producteur privé (surtout la *Shawinigan Water and Power*), qui écoulait ainsi l'électricité non requise par ses marchés captifs de détail (Bellavance, 1994). La proximité des usines énergivores aux centrales hydroélectriques trouvait aussi sa cause dans les

limites technologiques de l'époque pour le transport de l'électricité à haut voltage sur de longues distances.

Depuis qu'Hydro-Québec est devenue responsable de la construction de grandes installations en dehors de la région métropolitaine de Montréal (avec Bersimis-1 et Bersimis-2 sur la Côte-Nord²), aucune ville permanente ni aucun nouveau développement industriel énergivore n'a vu le jour sur le territoire périphérique. L'électricité produite par les grands ouvrages menés par Hydro-Québec sert essentiellement à alimenter l'industrie située un peu partout sur le territoire et à soutenir la croissance de la consommation des grands centres métropolitains du Québec, sans parler de l'alimentation des marchés d'exportation vers la Nouvelle-Angleterre, à compter des années 1970 (Savard, 2013).

Le modèle s'est confirmé avec le grand projet de Manic-Outardes, où la société d'État Hydro-Québec s'est appuyée sur des campements temporaires et sur les villes existantes de Hauterive (surtout) et de Baie-Comeau pour y localiser ses travailleurs de chantier et pour y faire son transbordement de matériaux.

Ce modèle a été poussé à l'extrême avec le Complexe La Grande, à la baie James. Les villes du territoire déjà existantes ont été enclavées dans une organisation territoriale reconfigurée et les travailleurs ont été installés dans une localité quasi virtuelle (Radisson), où 99 % des travailleurs sont encore aujourd'hui des navetteurs (*fly-in fly-out workers*) (Prémont et Proulx, 2016).

1.3 Le développement industriel

Les développements phénoménaux de production d'hydroélectricité sur le territoire périphérique du Québec n'ont pas permis de générer un développement industriel permanent à proximité. Bref, l'époque de la grande consommation industrielle alimentée à proximité de la production d'électricité difficilement transportable remonte à la période qui précède l'arrivée d'Hydro-Québec comme producteur, avec l'exception qui confirme la règle de l'implantation de l'aluminerie Alouette à Sept-Iles, sur la Côte-Nord.

Pour une aluminerie localisée à proximité des grandes installations de production, le Québec a connu, au cours de la même période, l'implantation de deux autres alumineries installées plutôt en proximité de grands centres urbains, soit les alumineries de Deschambault et de Bécancour. Évidemment, la technologie du transport à haute tension, développée

par Hydro-Québec au cours des années 1960³, a permis de libérer les grands consommateurs d'électricité des sites de production, de sorte que les usines ne sont plus astreintes à une proximité des centrales.

1.4 La défiscalisation territoriale de la production d'électricité

Les règles de la fiscalité locale enfoncent le clou du délestage par Québec des régions productrices d'hydroélectricité. Pendant des décennies, le Québec a pourtant graduellement révisé la fiscalité locale en limitant les exemptions fiscales et en mettant en place un régime s'appuyant sur le principe de l'intégralité de la contribution fiscale des propriétaires d'immeubles aux municipalités et aux commissions scolaires, sur la base de l'ensemble de la richesse foncière du territoire.

En effet, de façon générale et à partir des années 1960, les exceptions à la règle de la contribution aux finances municipales et scolaires ont été réduites à leur minimum (Prémont, 2001). Même l'édifice du parlement de Québec, les universités ou les grands hôpitaux universitaires, qui servent pourtant aussi l'intérêt de l'ensemble de la population du Québec, versent leurs contributions fiscales et génèrent aujourd'hui, pour leur municipalité hôte, des impôts fonciers équivalant à ceux que paierait le contribuable ordinaire.

Tel n'est cependant pas le cas des installations foncières phénoménales que représentent les centrales et les barrages hydroélectriques, avec leurs digues, terrains et autres installations, y compris les lignes de transport qui tapissent le territoire, surtout rural. En effet, pendant que les exceptions à la règle de l'imposition étaient une à une éradiquées, les installations de production et de transport de l'électricité étaient, à l'opposé, effacées des rôles fonciers. Leurs contributions fiscales aux municipalités et commissions scolaires ont ainsi été graduellement réduites à néant (Proulx et Prémont, 2013; Prémont 2016a,b) ou encore soumises à des normes arbitraires, dans le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Proulx et Prémont, 2013; Prémont, 2017).

2. Le cas du Saguenay-Lac-St-Jean

2.1 À un grand succès suivent des défaites en série

Une expérimentation intéressante de développement régional à base d'hydroélectricité fut inscrite sur le

territoire, qui a pris le nom d'un programme d'appui au développement régional par créneaux, soit « la Vallée de l'aluminium », ainsi désignée en 2003 par le gouvernement du Québec. À cette même époque charnière, le gouvernement canadien accordait à ce métal gris fondu au Saguenay–Lac-Saint-Jean le statut officiel de « grappe technologique » en localisant sur les lieux un centre des technologies de l'aluminium (CTA), mandaté pour tisser des relations avec les entreprises du milieu. La volonté d'une impulsion industrielle en faveur de la transformation de l'aluminium fut ainsi confirmée pour cette région. Elle s'inscrivait dans un contexte très positif par lequel le principal donneur d'ordres du complexe industriel s'engagea clairement à soutenir la transformation régionale de l'aluminium avant livraison sur le marché, notamment en créant un bureau industriel régional en 2004, tout en arrachant des concessions importantes du principal syndicat des travailleurs.

Le territoire historique autochtone de « Saguenay », associé ensuite à un « royaume », affirme depuis longtemps, par ses élites, une grande ambition industrielle (Proulx, 2007). L'impulsion de 2003-2004 réaffirme en réalité avec force cette volonté collective. L'ancrage historique d'une industrialisation anticipée remonte aussi loin que dans les actes forestiers intrépides de la Société des vingt-et-un, au cours des années 1830.

L'élan fut notamment inspiré par le vaste mouvement communautaire idéaliste qui, à peu près universellement en Occident, tenta, à cette époque, des applications concrètes. Les zones industrielles en rapide émergence dans le Midwest américain, visitées par l'homme d'affaires Joseph-Dominique Guay en 1893, ont aussi nourri la grande ambition régionale chez les

entrepreneurs visionnaires, appelés les « Américains du Saguenay ». Selon Bouchard (1997), les enseignants du Petit Séminaire de Chicoutimi lui ont fourni un cadre rationnel. Si concrètement des usines se localisèrent à Jonquière, à Péribonka et à Val-Jalbert, l'importante Pulperie de Chicoutimi fut le grand symbole de ce mouvement bien affirmé pour une industrialisation endogène, qui a amené des usines telles que la papetière de La Baie en 1917. Ce fut l'amorce du décollage industriel au SLSJ.

Au cours de cette période effervescente, l'immense potentiel hydroélectrique régional, jaugé tant bien que mal, nourrissait le grand rêve industriel concernant l'établissement d'une « Chicago du Nord » (Girard et Perron, 1989). Cela attira des entrepreneurs tels que Scott dans le bois, Willson dans les fertilisants et Du Pont dans les explosifs, à la suite de Price dans le papier. La région se cherchait en réalité un créneau capable d'engendrer une forte impulsion industrielle à la hauteur de son avantage comparatif offert par la ressource hydrique disponible.

Le gouvernement du Québec était bien conscient des enjeux. Le richissime américain J. B. Duke releva le défi de cette ambition en 1912 et lança les travaux des installations d'Isle-Maligne en 1922 afin de transformer le lac Saint-Jean en réservoir (Massell, 2004). Le sacrifice des terres défrichées de peine et de misère qui furent inondées pour turbiner une grande quantité d'énergie a alors occasionné une véritable tragédie sociale et politique, tout en permettant de fondre des tonnes d'aluminium primaire à partir de 1925 à Arvida. Ces réalisations nourrissaient la grande ambition industrielle régionale, qui consistait en réalité à envisager la structuration d'une filière de production (voir figure 1).

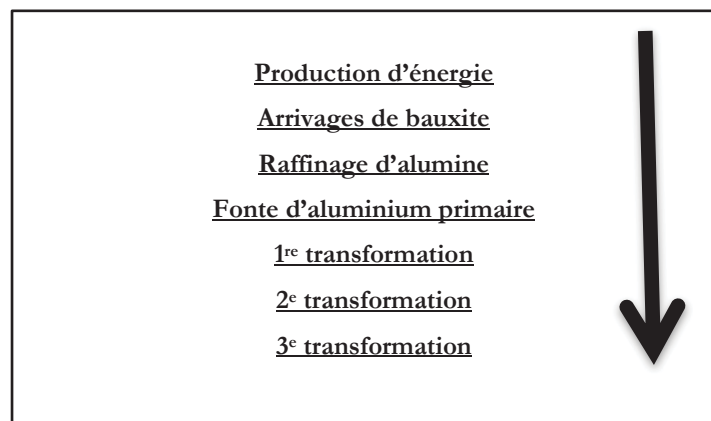


Figure 1 – Filière industrielle de l'aluminium

La résignation des agriculteurs et de leurs appuis politiques (y compris le clergé) s'inscrit en tant qu'important coût social absorbé par la ruralité agricole pour lancer l'industrialisation tant désirée et anticipée comme compensation régionale. Le pacte social était établi. Avec l'arrivée de la grande crise économique de 1929, on assista néanmoins à un repli sur les activités agricoles, repoussées dans les paroisses de la seconde couronne autour du lac Saint-Jean, transformé en réservoir mis au service de l'industrie primaire de l'aluminium. En 1937, l'Usine Vaudreuil fut établie dans le Complexe Arvida afin de raffiner la bauxite en alumine, tout en structurant la filière d'un segment supplémentaire.

Le sacrifice rural encaissé par l'agriculture au pourtour du lac Saint-Jean permettra-t-il vraiment de réaliser la promesse d'industrialisation? La région a d'abord dû encaisser une première déception dès la fin des années 1930, lorsque le premier laboratoire d'Alcan a été localisé à Banbury en Angleterre, et non au SLSJ. Par la suite, les usines de transformation du métal ont échappé une à une à la région, qui produisait pourtant toujours plus de métal primaire. En effet, ces usines de transformation ont échappé au SLSJ et ont été construites à Toronto et à Kingston, malgré l'appel du gouvernement du Québec à se localiser dans la région qui lui cédait ses ressources hydrauliques exceptionnelles (Girard et Perron, 1989). Malgré ces défaites, l'espoir des élites politiques locales et régionales pour un avenir industriel régional dans cette filière demeurait ambitieux.

2.2 L'explosion industrielle

Après ce premier décollage relativement vigoureux, une réelle explosion industrielle survint en 1942, tirée par l'effort de guerre et par la demande fulgurante en aluminium qu'elle générait. Alors que la capacité de production d'aluminium primaire au Complexe Arvida était multipliée par sept (50 000 t/an à 350 000 t/an), devenant alors le plus important site de production d'aluminium primaire au monde, une nouvelle aluminerie levait rapidement de terre à Alma dès 1943.

Après avoir conclu des ententes de fourniture du précieux métal gris avec les Britanniques, les Américains se sont mis à leur tour à chercher désespérément de l'électricité pour leur production industrielle. Toutefois, puisque les Britanniques,

passés avant eux, avaient déjà absorbé toute la capacité de production d'aluminium de la région, une solution devait être trouvée pour augmenter rapidement la capacité de production d'électricité (Massell, 2004, 2011).

Guidés par l'œil et la main du gouvernement fédéral (soit Herbert Symington, contrôleur fédéral de l'énergie en temps de guerre, et C. D. Howe), les Américains ont vite compris que l'effort de guerre du Canada devait trouver sa voie dans la production d'aluminium au SLSJ. Les émissaires du fédéral ont rapidement constaté que la région était idéale pour produire de l'aluminium pour expédition à l'état brut en vue d'une transformation aux États-Unis en avions de combat. Ces interventions, jumelées à l'aide de Québec (Massell, 2011), ont assuré la construction expéditive de la centrale de Shipshaw et la mise en réservoir des affluents de la Péribonka.

Les circonstances particulières de cette explosion industrielle de la région allaient toutefois enfermer la région dans son rôle de fournisseur d'aluminium primaire au service des grandes zones industrielles du monde. Alcan s'est effectivement laissé convaincre par les émissaires fédéraux d'aller de l'avant pour accroître sa capacité de production, après avoir obtenu des avantages fiscaux importants. Grâce au versement à l'avance à Alcan de presque tout le financement nécessaire à la construction de la centrale de Shipshaw, l'intégration continentale de la filière aluminium, pour laquelle la région était condamnée à un rôle de producteur primaire, devenait une prophétie dont le Québec n'arrivera plus à se dégager.

Dès ce moment, les effets de l'intégration et de la spécialisation de la filière aluminium ont débordé la région pour s'étendre au Québec tout entier. En devenant autosuffisante pour une production record d'aluminium, la région dégageait les centrales de Cedars Rapids et de Beauharnois (toutes deux en Montérégie) des besoins du Québec. La production de ces centrales a dès lors pu être directement redirigée vers les États-Unis pour alimenter l'usine d'aluminium de Massena, dans l'État de New York (Massell, 2004).

2.3 La promesse de l'emploi face à la modernisation industrielle

Que ce soit lors de la cession des droits hydrauliques en propriété pleine et entière sur la rivière Saguenay au tout début du XX^e siècle, lors de l'autorisation accordée en 1922 pour transformer le lac Saint-Jean en réservoir ou encore lors de l'autorisation de créer les réservoirs subarctiques de Manouane et des Passes-Dangereuses se déversant dans la rivière Péribonka pour décupler le potentiel des droits sur le Saguenay pendant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement du Québec a toujours souhaité que ces cessions de droits colossaux appartenant à l'État du Québec se fassent en contrepartie d'un développement économique à sa mesure. Or, face aux retombées déjà réelles et bien appréciées (Girard et Perron, 1989), peu de pressions supplémentaires furent effectuées auprès du principal donneur d'ordres, ni par le gouvernement du Québec, ni par les élites locales et régionales.

Lors de la création d'une nouvelle municipalité bénéficiant de privilèges particuliers, dont fiscaux, pour accueillir les développements industriels, la loi

rappelle la justification de la contribution au développement industriel et à la création d'emplois, laquelle doit découler des droits et privilèges accordés à la grande entreprise (Prémont, 2001). Par exemple, dans la loi de 1928 érigeant la ville de Racine, qui devait accueillir la centrale de Chute-à-Caron (ville aujourd'hui oubliée de la mémoire collective régionale, qui sera annexée à Arvida en 1944), les dispositions législatives sont précédées d'affirmations comme : « [...] l'existence de cette immense station hydroélectrique va contribuer grandement au développement de diverses industries dans les deux comtés de Chicoutimi et de Lac-Saint-Jean » et « la construction de ces usines et améliorations procureront de l'ouvrage à une population considérable » (Québec, 1928).

Dans la région du SLSJ, la masse salariale générée d'abord par les grands chantiers de construction, puis par l'emploi de plusieurs milliers de travailleurs dans le système de production d'aluminium a effectivement propulsé l'économie régionale dans un grand cycle de croissance et de développement de près de quatre décennies. La grande ambition industrielle, croyait-on, cheminait vers sa réalisation.

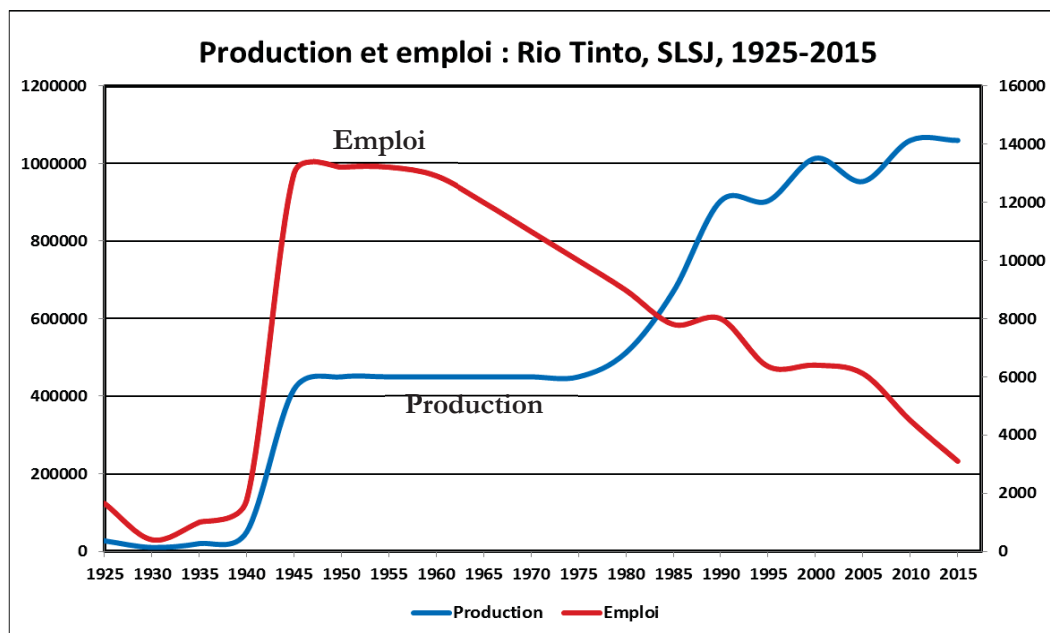


Figure 2 – Production et emploi : Rio Tinto, SLSJ, 1925-2015
Source : Diverses sources sécurisées, compilation du CRDT, UQAC

En 1945, plus de 13 000 travailleurs tiraient leur revenu directement du complexe régional de production d'aluminium d'Alcan (voir figure 2), lequel comprenait des installations hydroélectriques, un port, des voies ferrées, une raffinerie, divers ateliers et, bien sûr, des alumineries. La production d'aluminium s'est maintenue après la Seconde Guerre mondiale, en dépit des craintes d'une baisse importante de la demande (Massell, 2011). En réalité, de 1942 à 1975-1980, l'industrie de l'aluminium, dotée de solides équipements de production hydroélectrique sur les rivières Saguenay et Péribonka, a graduellement vu ses activités de production d'aluminium primaire se moderniser, de telle sorte que le nombre d'emplois directs générés par cette activité a fondu d'environ 40 %.

Pendant ce temps, quelques activités de 2^e transformation de l'aluminium ont été néanmoins établies, soit l'Usine Saguenay (tôles) en 1971, l'Usine Lapointe (tiges, câbles et fils) en 1973 et l'Usine Dubuc (barres) en 1988 (Proulx, 2016). D'autres entreprises dans le champ de l'aluminium se sont multipliées, notamment les équipementiers, les fournisseurs de matériaux et certains services spécialisés, qui sont notamment devenus des fournisseurs d'Alcan.

De fait, la région du SLSJ a vécu une longue vague de consolidation industrielle. Les industries forestière et agroalimentaire contribuèrent aussi à ce mouvement de prospérité inscrit au sein de la grande ambition régionale. Un ensemble de fournisseurs de biens et services, de petits ateliers, manufactures et fabriques ainsi que de commerces localisés sur les rues principales formait alors une zone économique fort prospère en périphérie nordique. Tant et si bien que Chicoutimi fut désignée « capitale des Cadillac » au Québec en raison de la présence d'un nombre élevé de ces voitures fétiches illustrant la réussite en affaires. En 1981, on constatait un ajout de 10 486 postes de travail aux 20 944 emplois industriels de 1961, soit un gain de 50 % en matière d'emplois pour la région (Proulx, 2007).

Or, pour la période suivante, soit 1981-2001, la région a subi une véritable rupture industrielle, avec la perte de 6,2 % de ses emplois. La rupture fut brutale lors de la dure récession de 1982-1983, qui marqua la fin du grand cycle économique régional. À lui seul, au cours des deux décennies suivantes, le secteur de l'aluminium a éliminé le tiers de ses employés de 1981, soit

autour de 2 700 postes de travail en moins, et ce, malgré une production annuelle de métal gris qui a plus que doublé au cours de la période.

Heureusement pour la région, le choc fut amorti par certains facteurs positifs. D'abord, grâce aux activités économiques florissantes reliées à la construction successive des nouvelles alumineries, qui nécessitaient des immobilisations imposantes et masquaient la vague de fond qui allait frapper la région tout entière.

Face à la remise en question implicite du contrat social avec la région, dont les élites régionales prenaient conscience, la bienveillance de la grande entreprise (contrepartie de la dépendance des fournisseurs régionaux) s'est manifestée par l'instauration par Alcan d'une politique d'approvisionnement régional (Belley, 1991) afin de tenter d'amortir la perte d'emplois dans ses usines et de maximiser sous une autre forme les retombées de la modernisation. Selon le professeur en droit Jean-Guy Belley, qui a réalisé une vaste recherche empirique sur les marchés conclus entre l'entreprise et ses fournisseurs du SLSJ, « l'entreprise multinationale tendra normalement à utiliser son pouvoir de marché pour infléchir à son profit l'organisation industrielle locale » (Belley, 1993, p. 1063). En effet, les fournisseurs locaux et régionaux ont été soumis à la « réglementation privée » de la multinationale, usant de son pouvoir de marché. L'observateur externe des relations qui s'engagent entre la multinationale et les entreprises de la région conclut que les normes imposées par Alcan peuvent s'avérer une source de contraintes plus importantes que celles qui émanent des règles de droit généralement applicables (Belley, 1991).

Comme facteur qui a pu masquer l'impact négatif de la réduction des emplois aux usines d'Alcan, il faut souligner l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, qui a généré un second revenu dans les ménages, désormais habitués à un bon niveau de consommation. Aussi, les travailleurs retraités, souvent de façon anticipée afin de libérer les postes de travail à abolir, ont bénéficié de solides régimes de pension. En outre, le secteur public offrait pendant ce temps des filets de sécurité du revenu réconfortants. Tous ces facteurs contribuèrent avec vigueur à l'essor du secteur tertiaire (commerces et services) en pleine multiplication des activités, ce qui entraîna une hausse de 27 % de l'emploi (19 000) pendant la période 1981-2001, seul facteur explicatif de la croissance totale de l'emploi dans la région.

Bref, le paradoxe régional de l'aluminium des trois dernières décennies, bien illustré par la figure 2, oppose une production annuelle d'aluminium primaire qui a doublé (de 450 000 à plus de 1 M de tonnes), alors que la situation de l'emploi direct associé à cette activité a diminué de 66 %, soit de 9 270 emplois (1980) à 3 100 emplois (2015). La raison principale réside dans l'apport technologique, qui a généré des gains de productivité dans la fonte d'aluminium primaire, notamment par l'établissement de trois alumineries modernes (Grande-Baie en 1980, Laterrière en 1989 et Alma en 2001). Malgré les investissements majeurs qui atteignaient la région, le nombre de postes totaux de travail fondait donc comme neige au soleil, tout en ancrant toujours plus profondément la place assignée à la région comme producteur d'aluminium primaire, sans ouverture significative vers une transformation plus poussée du métal gris. Voyons rapidement le sort des tentatives lancées à ce sujet.

2.4 Les vaines tentatives de la transformation de l'aluminium et l'enfermement du SLSJ dans la production primaire

Face à cette situation de rupture économique mobilisatrice bien diagnostiquée lors du Sommet socioéconomique de 1984, les élites régionales ont réagi rapidement en se dotant d'une stratégie ciblant la transformation des matières premières par les PME. Le projet de la transformation s'est pleinement inscrit au sein de la grande ambition industrielle historique en tentant de lui donner un second souffle.

La stratégie fut soutenue par certains outils nouveaux, dont un fonds de capital de risque, un incubateur d'entreprises, des centres de R-D, de la formation professionnelle, de la prospection industrielle et un véritable crédo de l'entrepreneuriat. Cette stratégie, qui semblait bien charpentée, faisait miroiter un temps nouveau pour la région. Toutefois, la réalité s'est avérée tout aussi décevante par la poursuite de la tendance manufacturière des dernières décennies, malgré les mesures gouvernementales spécifiques pour une région en difficulté et malgré son fort potentiel. L'excellente réserve d'énergie renouvelable et son carrefour multimodal de transports ouvrant sur la mer, soit les deux conditions initiales de l'ambition industrielle régionale, continuaient pourtant d'alimenter l'espoir régional.

L'histoire des tentatives pour inciter Alcan – et les autres alumineries du Québec – à participer à l'effort de la transformation de l'aluminium reste à faire. Dans le cadre de discussions pour l'implantation au Québec d'usines de pièces d'automobiles en 1978, le gouvernement Lévesque a essuyé un refus d'Alcan, qui affirmait que ses installations hydroélectriques étaient déjà utilisées à plein rendement pour la production d'aluminium primaire, et ce, dans un horizon de 20 ans. Ainsi, il était impossible pour la multinationale d'envisager une expansion manufacturière de transformation, y compris à ses usines de Shawinigan et de Beauharnois.

La Direction générale de l'énergie du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) avait produit une étude présentée au ministre Guy Joron qui démentait cette position prise par Alcan. L'étude confirmait en effet que des moyens abordables existaient bel et bien pour augmenter la capacité de production d'électricité d'Alcan. Par exemple, l'entreprise avait rejeté en 1974, selon sa propre théorie du coût marginal, la possibilité de construire une centrale au site qui deviendra plus tard celui de la centrale Péribonka-4 d'Hydro-Québec. Le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) avait dénoncé au cabinet Lévesque cette position d'Alcan, qui prenait, comme point de référence pour le calcul de sa rentabilité, le prix moyen de l'énergie de ses concurrents des États-Unis (soit Alcoa) moins les frais de transport pour atteindre des marchés identiques (Laliberté, 1978).

Les tentatives du gouvernement du Québec pour pousser vers la transformation de l'aluminium se sont aussi exprimées lors des ententes conclues pour les nouvelles alumineries implantées hors de la région du SLSJ (notamment celles de Bécancour et de Deschambault). Toutefois, ce thème déborde de l'objet de cet article.

Le Québec a également fait des efforts en ce sens lors de la mise en place de propositions tarifaires spéciales pour l'alimentation en électricité touchant le secteur de l'aluminium, notamment à l'instigation de Bernard Landry, ministre d'État au Développement économique (Conseil des ministres, 1980).

Cette histoire demeure aussi à écrire, mais nous permettrait de mieux comprendre le bras de fer qui semble constamment s'engager entre Québec et l'industrie de l'aluminium primaire, dans la région du

SLSJ comme ailleurs dans la province. En gros, ce bras de fer se manifeste par le gouvernement du Québec, qui pousse dans le sens de la transformation de l'aluminium, tandis que l'industrie y souscrit et promet d'y contribuer, le temps de recevoir un appui financier pour ses usines de production primaire et de conclure des tarifs avantageux d'électricité, pour mieux s'en désister par la suite.

Le détail du chemin parcouru par le SLSJ relativement à la transformation des matières premières reste aussi à mieux cerner. Outre une meilleure compréhension de l'entrelacement des politiques publiques qui tentent de l'inciter, une comptabilité détaillée n'est pas disponible, faute de statistiques précises. Le nombre d'emplois indirects créés depuis 1980 s'avère difficile à établir de manière précise, notamment parce que le pourcentage d'aluminium dans le chiffre d'affaires des transformateurs n'est pas simple à fixer. Il y a eu aussi des fermetures d'anciennes entreprises, des emplois créés par le secteur public et des périodes d'effervescence lors des grands chantiers de construction des trois nouvelles alumineries, de sorte qu'il est pratiquement impossible d'isoler les effets, d'une part, de la transformation de l'aluminium des effets de la production de l'aluminium primaire et, de l'autre, de la variation de l'emploi dans les autres secteurs de l'économie de la région.

En incluant les équipementiers, les services livrés, les sous-traitants de tâches effectuées dans les principales usines et aussi les transformateurs, on estime qu'environ 2 000 emplois indirects relativement permanents ont été créés dans le contexte de l'effort de soutien à la stratégie de transformation des matières premières. Cela représente en gros un volume équivalent à la grappe émergente des technologies informationnelles dans la région. Il faut ajouter aussi quelques usines de panneaux, de poutrelles, de vélos, etc. Au total, ces emplois alimentent la formation d'une classe ouvrière intermédiaire entre les hauts salariés de la grande industrie et les salaires généralement associés aux emplois dans les commerces et services.

Malgré les succès réels mis en évidence par les promoteurs de cette stratégie régionale, il faut reconnaître que la forte tendance manufacturière positive de 1961 à 1981 ne s'est pas poursuivie avec la même ampleur au cours des trois décennies subséquentes. Ainsi, les quelque 6 000 emplois directs perdus entre 1980 et 2015 ne furent que très partiellement compensés.

Malgré toutes les mesures mises en place et l'espoir qu'a pu susciter la désignation du créneau de la Vallée de l'aluminium, qui venait avec sa ribambelle d'incitatifs fiscaux pourtant bien réels, le recul régional indéniab le en matière d'aluminium transformé avant expédition sur les marchés pose une question de fond. Sans la vider, nous pouvons identifier trois solides barrières qui limitent cet ajout de valeur et la création d'emplois.

La première barrière est érigée par la prime de transport Midwest, imposée en Amérique à tous les acheteurs d'aluminium primaire sur le marché de Londres (*London Metal Exchange*). Malgré la courte distance à parcourir entre les entreprises de la région et les alumineries, elles sont soumises au coût fictif de la distance qui sépare les manufacturiers du Midwest américain au SLSJ. Cette prime élimine clairement l'avantage comparatif régional de la proximité de la source de métal gris, alors que les transformateurs localisés aux États-Unis peuvent quant à eux bénéficier sans entraves de l'avantage de la faible distance à parcourir pour livrer le produit manufacturé à leurs clients des grandes zones industrielles ou de consommation. Cette prime impose aux manufacturiers du SLSJ une concurrence déloyale et protectionniste de la part des manufacturiers américains de l'aluminium.

La deuxième difficulté concerne le coût élevé de la main-d'œuvre au sein d'une région traditionnellement hôte de grandes entreprises syndiquées, habituées d'offrir d'excellentes conditions pour recruter les travailleurs nécessaires. Même s'il existe désormais une classe ouvrière intermédiaire, la réputation des hauts coûts fait fuir les manufacturiers, qui préfèrent localiser leurs usines au sud du fleuve Saint-Laurent, zone qui bénéficie en outre des avantages de la proximité des grands marchés américains.

La troisième barrière à l'ajout de valeur avant expédition de l'aluminium fondu au SLSJ réside dans le refus du principal donneur d'ordres de s'engager lui-même fortement dans les activités de transformation de ce métal. Certes, face à la demande sociale de la région, il y a eu des déclarations positives tout à fait remarquables de la part de cadres supérieurs en début de décennie 2000. Ces avancées ont notamment convaincu le gouvernement du Québec à désigner la région en tant que « Vallée de l'aluminium ». En 2003, l'achat par Alcan de la compagnie française Pechiney, qui possédait déjà des usines de transformation, fut interprété comme une excellente nouvelle pour la

région, d'autant plus qu'au même moment s'installait une usine de pare-chocs d'Alcan dans le Complexe Arvida. Tous ces signaux forts réconfortants ont apaisé le milieu régional dans ses revendications.

Dans sa nouvelle convention collective de 2005, le puissant syndicat des travailleurs du Complexe Arvida a même accepté une clause permettant le recours à des sous-traitants au sein des activités de production d'aluminium. Avec ces signes prometteurs, en 2006, l'entente de 25 ans Québec-Alcan pour turbiner les eaux de la rivière Péribonka fut reconduite avant terme pour 50 autres années. Sept mois plus tard, la multinationale Alcan était vendue à l'extracteur Rio Tinto au double de sa valeur boursière, sonnait le glas de la division Pechiney au sein de l'entreprise. Rio Tinto n'a pas tardé à fermer l'usine de pare-chocs et à vendre par la suite l'Usine Saguenay (laminoir), qui, à son tour, a fermé ses portes pour déménager sa production rentable à Oswego, dans l'État de New York. Un effet domino qui a mis K.O. l'espoir de la transformation qu'on avait, par un feu de paille, rallumé en 2003.

La déception régionale fut énorme, soit à la mesure de l'espoir suscité au cours de la décennie 2000. Dans sa grande rafle, Rio Tinto a su à la fois jouer de la grande ambition industrielle du SLSJ que de sa mise à mort. Depuis, faudrait-il considérer finalement que, d'une multinationale à l'autre, on n'a que créé des illusions? En effet, l'érosion de certains outils de soutien à l'industrialisation régionale se poursuit, comme en témoigne la transformation du Centre des technologies de l'aluminium (CTA) en lui offrant une nouvelle vocation dans le champ du transport (incluant l'aluminium) et la perte de l'exclusivité régionale du créneau aluminium, confirmée par la mise en œuvre au cours de la décennie 2010 de la *Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025* (MEIE, 2015) à partir de Montréal.

3. La stagnation démographique des régions productrices

Dans les trois principales régions productrices d'hydroélectricité examinées dans ce texte, actuellement, une capacité de plus de 30 000 MW (Savard, 2013) est annuellement produite sur une dizaine de rivières prenant leur source dans la zone nordique, pluvieuse et fortement dénivelée en

raison du massif Bouclier canadien. C'est sans compter le récent Complexe La Romaine, qui est graduellement mis en état de produire sous nos yeux. Mis à part les installations hydroélectriques établies avant 1960 (p. ex., les deux centrales de la rivière Bersimis) ainsi que les équipements privés du SLSJ, la grande majorité de la puissance générée dans les régions, soit dans les régions du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord et du SLSJ, provient de centrales installées après la seconde phase de nationalisation d'Hydro-Québec en 1962. De fait, 83 % de cette richesse créée provient d'installations hydroélectriques nouvelles mises en œuvre après 1960, lorsque la ruralité périphérique québécoise s'est mise au service de l'économie du Québec en y faisant une contribution considérable.

Force est de constater que cette énergie renouvelable profite insuffisamment à l'économie de ces régions mises en ressources, dont la production est acheminée vers les régions centrales du Québec et même exportées à l'extérieur du pays. Certes, plusieurs usines localisées dans ces régions profitent de tarifs hydroélectriques préférentiels, notamment les alumineries. Toutefois, les gains technologiques dans la production de papier, de bois d'œuvre, d'aluminium, etc. occasionnent de moins en moins de retombées sous la forme d'emplois bien rémunérés. Les économies régionales souffrent de ce manque de valorisation régionale de l'énergie extraite. En réalité, pour les grandes régions productrices du Québec, Hydro-Québec représenterait, comme les entreprises minières, un simple extractiviste de ressources (Bouchard, 2019).

La figure 3 nous permet de constater l'horizontalité des trajectoires démographiques régionales, après des décollages économiques relativement vigoureux et même fulgurants pour la région du SLSJ. Cette stagnation démographique des régions s'inscrit à l'inverse de la forte croissance de la production hydroélectrique. Si le Nord-du-Québec illustre une réelle mais néanmoins faible démographie positive, la case relève davantage dans la sédentarisation et dans la natalité autochtone que dans les emplois créés par les installations hydroélectriques. L'hydroélectricité donne réellement lieu à un phénomène de croissance sans développement, de la nature d'un extractivisme primaire.

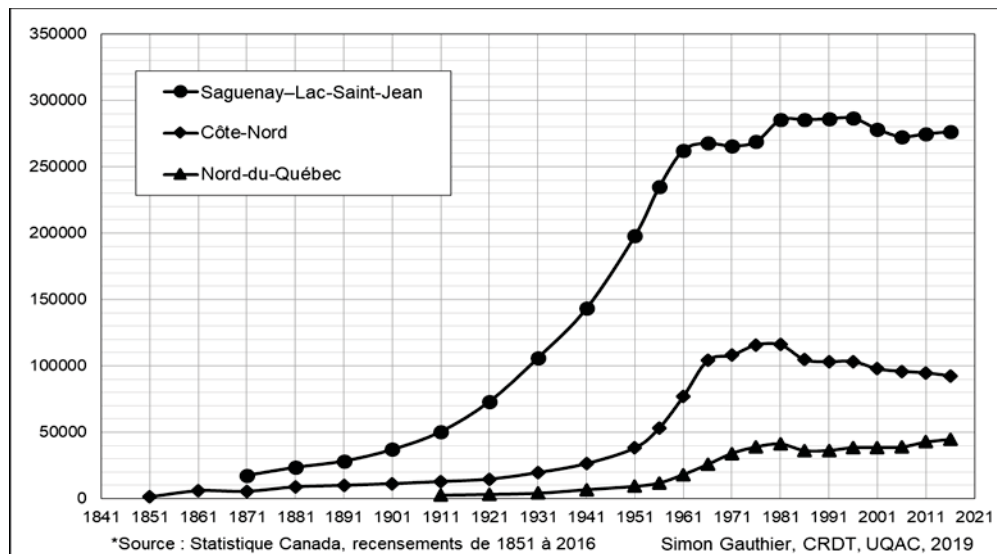


Figure 3 – Trajectoires démographiques des trois régions hydroélectriques
 Source : Statistique Canada, recensements de 1851 à 2016, Simon Gauthier, CRDT UQAC, 2019

Nous avons signalé la présence en région d'entreprises énergivores qui génèrent, quoique moins qu'auparavant, de réelles retombées économiques sur place. La présence de ces entreprises, notamment les alumineries, s'inscrit dans une politique de cessions de droits sur des ressources publiques territoriales censées laisser sur le territoire des retombées importantes pour les populations locales. Comme une peau de chagrin, ces retombées se sont graduellement amenuisées, au point où la « mise en ressources » de la région devient criante.

Du point de vue de la région rurale d'où origine la ressource, la localisation d'alumineries loin de la source hydroélectrique, comme à Deschambault ou Bécancour, représente une anomalie difficilement justifiable. Dans le domaine forestier, le Québec a toujours insisté sur le fait que le bois d'une région serve à alimenter les scieries et les usines de la même région. Il serait impensable que le bois de l'Abitibi fasse le chemin jusqu'à Montréal ou Québec pour son traitement. D'ailleurs, le système de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier était justement conçu pour assurer l'alimentation des usines de la région de prélèvement. Pourquoi l'hydroélectricité des grandes régions productrices peut-elle aussi facilement quitter le territoire de production, sans aucune compensation à celle qui a été mise en ressources?

Conclusion

Les grandes régions productrices d'hydroélectricité, qui couvrent une énorme portion de la ruralité périphérique de la province, permettent aux Québécois de tirer des revenus et des bénéfices importants chaque année, mais sans que la rente produite en région leur revienne dans une proportion équitable. Il est vrai que cette réalité affecte non seulement les périphéries rurales du Québec, mais aussi une grande partie des périphéries de la planète. Ce constat ne peut servir à justifier chez nous une répartition inéquitable, qui semble en outre s'accroître depuis quelques décennies.

Le phénomène mérite plus d'attention. Le mode d'occupation du territoire qui prévaut pour accroître la production hydroélectrique du Québec depuis la nationalisation de 1962 plombe le développement des régions « mises en ressources », qui ne bénéficient que de très peu de retombées sur place. Les règles générales de la fiscalité foncière ont été modifiées au bénéfice d'Hydro-Québec, qui peut en dissiper la rente sur tout le Québec, de façon à s'assurer que les territoires de production d'hydroélectricité ne puissent recevoir le même dû que celui qui est accordé à tous les autres territoires de la province. Bref, il n'est pas étonnant, dans ces circonstances, que la promesse de développement industriel qui devait suivre l'exploitation de la ressource ne s'est pas matérialisée.

La région du SLSJ a, malgré tout, réussi à ajouter sur place de la valeur à son extraction d'énergie renouvelable. Au-delà des alumineries, de la raffinerie d'alumine et de quelques usines en amont, ce ne sont que quelques entreprises de transformation de l'aluminium en tiges, tôles, barres et fils qui ont réussi à voir le jour, soit 20 % de l'aluminium fondu disponible, et ce, pendant quelques décennies seulement. Cette expérimentation régionale illustre une industrialisation bien en dessous des attentes de la collectivité quant à la contribution hydroélectrique de son bassin hydrographique. L'extraction de l'énergie hydroélectrique, correspondant à 13 % de celle du Québec, ne sert qu'à couler des lingots d'aluminium ou d'alliage d'aluminium. La structuration de la filière industrielle s'est arrêtée au segment de la fonte du métal primaire, malgré la bonne volonté des élites régionales, qui ont bénéficié, sous certains aspects, d'une politique publique favorable.

Ces constats nous apparaissent actuellement importants pour deux raisons. D'abord parce que les blocs d'énergie renouvelable sont de plus en plus rares sur cette planète, alors que les régions du Québec en

sont bien dotées. Rareté qui ne se répercute pas encore sur le prix de la ressource puisque les producteurs d'énergie fossile déversent désespérément de grandes quantités sur des marchés encore en demande, néanmoins en voie d'une transformation inéluctable.

Ensuite, parce que, grâce à la politique publique des dernières décennies (Proulx et Prémont, 2019), les régions productrices du Québec présentent un excellent cadre de vie sur lequel pourrait reposer un développement différent. La pérennité même de ce cadre de qualité s'avère aujourd'hui menacée par le déclin démographique, largement associé aux difficultés économiques des régions ressources (Proulx, 2019). Or, les difficultés de la ruralité périphérique mise en ressources ne sont pas étrangères à la fuite de la rente hydroélectrique ni à la très faible valorisation territoriale de la ressource hydroélectrique.

Il faudrait repenser la répartition territoriale de l'une des plus grandes richesses du Québec, avant qu'il ne soit trop tard.

NOTES

- 1 Les seules exceptions significatives sont les centrales à proximité de la grande région métropolitaine de Montréal, par exemple la centrale de Beauharnois (Montérégie) ou de Carillon (Laurentides).
- 2 La localité de Labrieville, qui a été mise en place pendant le chantier de construction des deux centrales Bersimis, a été par la suite démantelée.
- 3 En 1965, Hydro-Québec a mis en place la première ligne à 735 kV au monde, laquelle reliait le Complexe Manic-Outardes à Québec. Cette percée technologique n'est pas étrangère à la signature en 1966 de la lettre d'intention par Hydro-Québec pour le développement du potentiel des chutes Churchill, au Labrador (et menant à la construction de la centrale du même nom).

RÉFÉRENCES

- Abraham, Y.-M. et Murray, D. (2015). *Creuser jusqu'où? : extractivisme et limites à la croissance*. Montréal, QC : Écosociété.
- Bellavance, C. (1994). *Shavignan Water & Power 1898-1963 : formation et déclin d'un groupe industriel au Québec*. Montréal, QC : Boréal.
- Belley, J.-G. (1991). L'entreprise, l'approvisionnement et le droit : vers une théorie pluraliste du contrat. *Les Cahiers de droit*, 32(2), 253-299. <https://doi.org/10.7202/043082ar>
- Belley, J.-G. (1993). Contrat et citoyenneté : la politique d'achat régional d'une entreprise multinationale. *Les Cahiers de droit*, 34(3), 1062-1124. <https://doi.org/10.7202/043241ar>
- Bouchard, G. (1997). Élitisme, entrepreneurship et conflits de pouvoir au Saguenay (1890-1920). *Histoire sociale*, XXX(60), 267-299. Repéré à <https://hssh.journals.yorku.ca/index.php/hssh/article/view/4703>
- Bouchard, N. (2019). *Surveiller et construire : généalogie d'une ville de compagnie publique* (Thèse de doctorat non publiée). ENAP, Montréal, QC.
- Breton, G. et Blain, J.-F. (1999). *Les mauvais coûts d'Hydro-Québec*. Montréal, QC : Nota Bene.
- Conseil des ministres (1980). *Propositions tarifaires concernant les projets dans le secteur de l'aluminium et autres secteurs fort utilisateurs d'électricité* (Mémoire des délibérations du Conseil exécutif, 13 février 1980). Québec, QC : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

- Dales, J. H. (1957). *Hydroelectricity and industrial development*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Desbiens, C. (2014). *Puissance Nord : territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec*. Québec, QC : Presses de l'Université Laval.
- Girard, C. et Perron, N. (1989). *Histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Québec, QC : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Fressoz, J.-B., Graber, F., Locher, F. et Quenet, G. (2014). *Introduction à l'histoire environnementale*. Paris, France : La Découverte.
- Laliberté, C. (1978). *Production hydro-électrique de l'Alcan* (Mémoire au ministre Guy Joron, 5 juillet 1978). Québec, QC : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Fonds MERN.
- Massell, D. (2004). As though there was no boundary: the Shipshaw project and the continental integration. *American Review of Canadian Studies*, 34(2), 187-222. <https://doi.org/10.1080/02722010409481198>
- Massell, D. (2011). *Quebec hydropolitics: The Peribonka concessions of the Second World War*. Montréal, QC: McGill-Queen's University Press.
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (2015). *Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025*, Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré à www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/strategies/strategie_aluminium.pdf
- Mousseau, N. (2012). *Le défi des ressources minières*. Québec, QC : MultiMondes.
- Patton, H. S. (1927a). Hydro-electric power policies in Ontario and Quebec. *Journal of Land & Public Utility Economics*, 3(2), 132-144. <https://doi.org/10.2307/3138871>
- Patton, H. S. (1927b). Hydro-electric power policies in Ontario and Quebec. *Journal of Land & Public Utility Economics*, 3(3), 225-240. <https://doi.org/10.2307/3138592>
- Prémont, M.-C. (2001). La fiscalité locale au Québec : de la cohabitation au refuge fiscal. *Revue de droit de McGill/McGill Law Journal*, 46(3), 713-778. Repéré à www.canlii.org/t/2pfp
- Prémont, M.-C. (2014). Hydro-Québec et le délestage des grandes régions productrices d'hydroélectricité. Dans R. Bernier (dir.), *Les défis québécois : conjonctures et transitions* (p. 31-58). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Prémont, M.-C. (2016a). Le cadre juridique des droits de production hydroélectrique au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Dans M.-U. Proulx (dir.), *Forum pacte social aluminium : rapport exécutif* (p. 77-79), *Organisations & Territoires*, 25(3). <https://doi.org/10.1522/revueot.v25n3.305>
- Prémont, M.-C. (2016b). Fiscalité des barrages et centrales. Dans M.-U. Proulx (dir.), *Forum pacte social aluminium : rapport exécutif* (p. 92-94), *Organisations & Territoires*, 25(3). <https://doi.org/10.1522/revueot.v25n3.305>
- Prémont, M.-C. (2017). Le pilotage du territoire pour le développement de l'hydroélectricité : le cas de la ville de Saguenay au Québec. Dans S. Belley et D. Saint-Pierre (dir.), *L'administration des territoires et les instruments de l'action publique* (p. 179-209). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Prémont, M.-C. (2019). Shawinigan : premier modèle historique du développement territorial de la grande hydroélectricité du Québec. Dans C.-F. Mathis et G. Massard-Guilbaud (dir.), *Sous le soleil : systèmes et transitions énergétiques du Moyen Âge à nos jours* (p. 111-130). Paris, France : Éditions de la Sorbonne.
- Prémont, M.-C. et Proulx, M.-U. (2016). L'exploitation de l'hydroélectricité en région périphérique québécoise : des modèles contre le territoire. Dans M.-J. Fortin, G. Chiasson, M. Flamand-Hubert, Y. Fournis et F. L'Italien (dir.), *Ressources naturelles, gouvernance et collectivités* (p. 139-163). Rimouski, QC : Éditions du GRIDEQ.
- Proulx, M.-U. (2007). *Vision 2025 : le Saguenay–Lac-Saint-Jean face à son avenir*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Proulx, M.-U. (2014). Nouveau cycle économique en périphérie nordique. *L'Actualité économique*, 90(2), 121-144. <https://doi.org/10.7202/1027975ar>
- Proulx, M.-U. (2016). Industrie de l'aluminium au Saguenay–Lac-Saint-Jean : de la grande ambition à la réalité. Dans M.-U. Proulx (dir.), *Forum pacte social aluminium : rapport exécutif* (p. 80-83), *Organisation & Territoires*, 25(3). <https://doi.org/10.1522/revueot.v25n3.305>
- Proulx, M.-U. (2019). *Splendeurs, misères et ressorts des régions*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Proulx, M.-U. et Prémont, M.-C. (2013). *La fiscalité foncière de la production hydroélectrique au Saguenay–Lac-Saint-Jean : rapport exécutif*. Centre de recherche sur le développement territorial, Université du Québec à Chicoutimi et École nationale d'administration publique.

Repéré à www.uqac.ca/vision2050/wp-content/uploads/2016/08/La-fiscalité-foncière-de-la-production-hydroélectrique-au-Saguenay-Lac-Saint-Jean.pdf

Proulx, M.-U. et Prémont, M.-C. (dir.). (2019). *La politique territoriale au Québec : 50 ans d'audace, d'hésitations et d'impuissance*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.

Québec (1928). *Loi constituant en corporation la ville de Racine*, S. Q., chap. 105, Éditeur officiel du Québec.

Québec (1944). *Loi établissant la Commission hydroélectrique de Québec*, S. Q., chap. 22., Éditeur officiel du Québec.

Savard, S. (2013). *Hydro-Québec et l'État québécois : 1944-2005*. Sillery, QC : Septentrion.

Tremblay-Pepin, S. (dir.). (2015). *Dépossession I : une histoire économique du Québec contemporain*. Montréal, QC : Lux Éditeur.

Watkins, M.H. (1977), « Staple Theory Revisited », in *Journal of Canadian Studies*, 12(5), pp. 85-95.